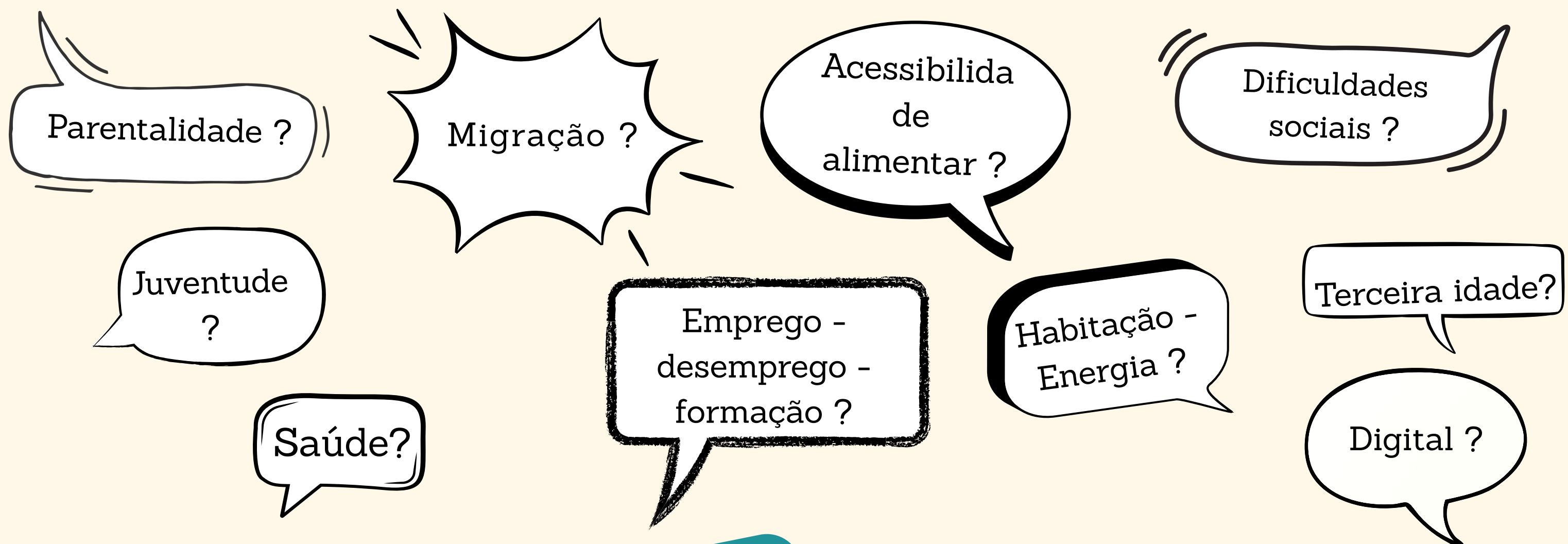
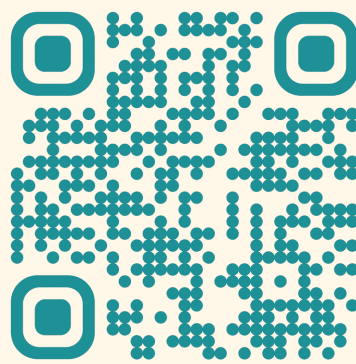


Lugar a nosso direito

Entre vizinhos e associações, partilhamos muito mais do que um endereço!



Stands de informação e atividades



Mais informações
www.fdss.be



Tem perguntas e não sabe a quem se dirigir?

Tem ideias, receios, dificuldades e vontade de discutir sobre isso?

Venha conhecer os assistentes sociais de várias associações do bairro e discutir o que nos acontece entre vizinhos, num ambiente acolhedor!



Quarta-feira, 10 de setembro de 2025
das 11h às 17h30
Praça Bethléem

Vous risquez de perdre vos allocations de chômage ?

Avec la nouvelle réforme (Arizona), vos droits au chômage peuvent s'arrêter. Mais vous pouvez **peut-être ouvrir un autre droit**, selon votre situation :

1. Vous êtes malade ou en mauvaise santé ?

Vous pourriez avoir droit à des **allocations de la mutuelle**.

Que faire ?

- Allez chez **votre médecin**.
- Demandez-lui un **certificat d'incapacité de travail**.
- Donnez-le à **votre mutuelle** (Solidaris, CM, etc.).
- Le médecin-conseil vous convoquera.

 Contactez **votre mutuelle** sans attendre.

2. Vous avez un handicap reconnu ou de grandes difficultés pour travailler ?

Vous pourriez avoir droit à une **allocation pour personne en situation de handicap**.

Que faire ?

- Contactez la **Direction générale des personnes handicapées** (DGPH).
- Introduisez une demande via **www.myhandicap.belgium.be**
- Un médecin va analyser votre situation.

 Demandez de l'aide à votre commune, mutuelle ou CPAS pour faire la demande.

3. Vous avez 65 ans ou plus ?

Vous pourriez avoir droit à la **pension** ou à un **complément appelé GRAPA** (si vous avez peu de revenus).

Que faire ?

- Contactez le **Service fédéral des pensions** via **www.sfpd.fgov.be**
- Ou téléphonez au 1765 (gratuit).

4. Vous n'avez aucun revenu et ne pouvez faire appel à la solidarité familiale ?

Le CPAS peut vous aider en dernier recours avec le **Revenu d'Intégration Sociale (RIS)**.

Que faire ?

- Allez au **CPAS de votre commune**.
- Apportez vos papiers (carte d'identité, preuves de revenu).

 Le CPAS est là si vous ne pouvez pas ouvrir un autre droit.

! N'attendez pas d'être exclu du chômage. Agissez maintenant.
Parlez-en à un médecin, une mutuelle, un syndicat ou un assistant social.
Ils peuvent vous aider à ouvrir vos droits.